

COMMUNE de RAMMERSMATT
Compte - Rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2009

Sur convocation légale du 23 juin deux mil neuf, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil neuf à dix neuf heures trente à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI.

Étaient présents : Messieurs Jean-Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Stéphane THROO, Christophe ZUMSTEIN,
Mesdames Alice BERNHARDT, Corinne DETRAIT, Patricia PABST.

Étaient absents & excusés : Mesdames Catherine CHAMBAUD, Isabelle ROHRBACH qui a donné une procuration à madame Alice BERNHARDT et Monsieur Claude PAICHEUR.

L'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 02 juin 2009,
2. Dossier : « complexe administratif »,
3. Écoles,
4. Jardin pédagogique et biologique,
5. Divers :

En début de séance Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Remboursement anticipé de l'emprunt pris pour le financement de l'éclairage public,
- Subvention accordée à l'Association Sports et Loisirs,
- Célébration du 65^{ème} anniversaire de la libération de Rammersmatt,
- Acquisition terrains de Monsieur GENTINE.

POINT 1. Approbation du PV de la séance du 02 juin 2009.

Le procès verbal de la séance du 02 juin 2009 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

POINT 2. Dossier : « complexe administratif ».

Monsieur le Maire annonce que les pourparlers pour l'acquisition du bien immobilier sont suspendus.

POINT 3. Remboursement anticipé de l'emprunt « éclairage public ».

Monsieur le Maire annonce qu'il s'est renseigné auprès de l'établissement bancaire sur les conditions de remboursement par anticipation de l'emprunt.

Après le règlement de l'échéance du mois d'août, la commune devrait déboursier 6 219.75 € pour être libérée de tout engagement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rembourser par anticipation l'emprunt précité et d'effectuer toute les démarches administratives et comptables afférentes au dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires au remboursement par anticipation de l'emprunt référencé 03500 104315 001 50, concernant l'éclairage public.

POINT 4. Subvention accordée à l'Association Sports et Loisirs.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 02 juin dernier, le conseil municipal a accordé à l'Association Sports et Loisirs une subvention pour aider au financement de la location d'un chapiteau pour la manifestation du 06 septembre prochain.

Monsieur le Maire explique que la demande de subvention a été faite par un membre de l'association et non par un membre du comité directeur qui lui, avait décidé d'utiliser la structure existante.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'annuler la subvention accordée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité, Monsieur le Maire à annuler la subvention.

POINT 5. Écoles.

Madame Patricia PABST, Vice Présidente du Syndicat Scolaire prend la parole et rend compte à l'assemblée de la dernière réunion du conseil d'école.

Lors du dernier conseil d'école (09 juin) où étaient présentes la Président et la Vice Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt, il a été annoncé qu'à la rentrée prochaine le CM2 (classe unique) serait à Leimbach et que le CE2 et le CM1 seraient à Rammersmatt. Le déménagement du mobilier, des livres et de tous les éléments nécessaires au bon déroulement des cours seraient effectués le 1^{er} juillet (journée de solidarité du personnel). Aucune explication supplémentaire n'a pas été fournie ni demandée.

Monsieur le Maire n'a été informé qu'à son retour de congé (29 juin) et s'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :

Ce changement n'est pas motivé,

Monsieur le Maire n'a pas été consulté ni informé par courrier, et après explications avec la directrice de l'école élémentaire il s'avère que la raison principale de ce « chamboulement » est la volonté de la directrice de changer de niveau après dix ans de CP et de CM1. Monsieur le Maire pose la question : « s'il se serait pas moins contraignant que la directrice « monte » à Rammersmatt plutôt que de tout déménager ? »

D'autre part, certains parents ont adressé une lettre demandant des explications à l'inspection de l'éducation nationale.

Madame PABST conclut en disant qu'après l'intervention de Monsieur le Maire le CM2 serait à Rammersmatt et le CE2 et le CM1 seraient à Leimbach. (à la grande satisfaction de certains parents).

POINT 6. Célébration du 65^{ième} anniversaire de la libération de Rammersmatt.

Monsieur le Maire, suite au courrier de l'ONAC, demande à l'assemblée si, à l'occasion du 65^{ième} anniversaire de la libération de Rammersmatt le Conseil Municipal organise une cérémonie « améliorée ».

Après discussion le conseil municipal décide dans la mesure du possible de faire chanter la Marseillaise par les enfants de l'école. Monsieur BOHLI se porte volontaire pour leur donner des cours de chant.

L'accord sera demandé à l'institutrice et à la directrice de l'école élémentaire.

POINT 7. Jardin pédagogique et biologique.

Monsieur le Maire émet l'idée de créer un jardin pédagogique et biologique confié aux soins des enfants de Rammersmatt et de l'école encadrés, conseillés par les institutrices et autres volontaires compétents dans le domaine. Il y aurait potentiellement deux administrés bénévoles.

La commune mettrait à leur disposition le terrain (sous le presbytère) et tout le matériel et fournitures nécessaires.

Les enfants pourront cultiver des fleurs, légumes et élever des poules, des lapins etc.

Préparer les terrains pour les saisons suivantes,....

POINT 8. Acquisition terrains de Monsieur GENTINE.

Monsieur GUTH 2^{ème} adjoint en charge du dossier explique que la délibération prise lors de la séance du 19 février dernier est incomplète.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de refaire la délibération avec les éléments manquants : les numéros de parcelles et la surface.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise**, à l'unanimité.

POINT 9. Divers.

Concert des petits chanteurs de Thann : les organisateurs, les chanteurs et les enfants ont été très contents de l'accueil qui leur a été réservé. La quête leur a rapporté 440 €.

Arrosage pendant les congés des responsables du 15 au 30 juillet: Monsieur Christophe ZUMSTEIN se porte volontaire.

Apprenti ouvrier communal : Monsieur le Maire informe qu'il y aurait l'opportunité de prendre un apprenti « ouvrier communal » pendant 3 ou 4 ans, ce qui ne serait pas inintéressant pour la commune quand l'ouvrier communal travaille à Bourbach Le Haut ou quand il sera embauché à temps complet à Bourbach le haut. Monsieur le Maire va demander à la Mission Locale Thur Doller les détails d'un tel contrat.

Travaux rue du Cdo de Cluny : ils sont prévus semaine 31 (du 27 juillet au 02 août).

Fontaine de la « ferme » : la remise en service de la fontaine est envisagée.

Sécurité routière : l'arbre au niveau du n° 34 rue principale sera abattu pour des raisons de sécurité routière.

Grenier mairie : cet automne, une journée de travail sera organisée pour ranger le grenier et changer la fenêtre.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 24 septembre.

Fin de la séance à 20h45.

TABLEAU DES SIGNATURES D'APPROBATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMMERSMATT
SÉANCE DU

1^{er} juillet 2009

	APPROBATION	PROCURATION
Monsieur Jean-Marie BOHLI		
Madame Alice BERNHARDT		
Madame Catherine CHAMBAUD		
Madame Corinne DETRAIT		
Monsieur Jean-Jacques GUTH		
Monsieur Jean-Marc KAELBEL		
Madame Patricia PABST		
Monsieur Claude PAICHEUR		
Madame Isabelle ROHRBACH		
Monsieur Stéphane THROO		
Monsieur Christophe ZUMSTEIN		